

CARTE DE SÉJOUR TEMPORAIRE – Admission exceptionnelle au séjour (AES) au titre du TRAVAIL

Mise à jour : avril 2021

LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE – Ne pas envoyer d’originaux

Documents à fournir dans tous les cas (1ère demande et renouvellement)

- Le dossier de demande de titre de séjour dûment complété et signé

État-civil :

- Passeport en cours de validité (pages d’identité, des visas, cachets d’entrées et de sorties)
- 3 photographies d’identité normées
- Acte de mariage ou PACS (le cas échéant)
- Livret de famille, en cas d’enfants, ou copie des actes de naissance

Hébergement :

- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture d’électricité, de gaz, d’eau, de box Internet, bail ou taxe d’habitation) [☒ si hébergement chez un tiers, attestation d’hébergement, facture de moins de 6 mois et copie de la pièce d’identité de l’hébergeur]

Activité professionnelle :

- Contrat de travail
- Copie des 3 dernières fiches de paie

Documents complémentaires

1ère demande	Renouvellement
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Extrait d’acte de naissance <input type="checkbox"/> CERFA n°15186-03 complété par l’entreprise <input type="checkbox"/> 50 € en timbres fiscaux <input type="checkbox"/> Ensemble des fiches de paie et de tout élément de preuve de votre activité professionnelle (fiche de paie, etc.) <input type="checkbox"/> <u>Preuves de votre présence en France depuis :</u> <ul style="list-style-type: none"> ☒ au moins 5 années, si vous avez une activité professionnelle d’au moins 8 mois sur les 24 derniers mois, ou alors 30 mois sur les 5 dernières années ☒ au moins 3 années si vous avez une activité professionnelle de 24 mois, dont 8 durant les 12 derniers mois ☒ si vous êtes dépourvu de contrat de travail ou de promesse d’embauche : au moins 7 années si vous avez eu une activité professionnelle d’au moins 12 mois durant les 3 dernières années <p>NB : Constituer une pochette par année.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Clôture du contrat d’intégration républicaine (attestations de l’OFII) <input type="checkbox"/> Dernier avis d’imposition sur le revenu <input type="checkbox"/> <u>En cas de retard</u> (demande de renouvellement déposée après la validité du titre) : 180 € en timbres fiscaux

À DÉPOSER LORS DU RETRAIT DE VOTRE TITRE DE SÉJOUR

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Timbres fiscaux d’un montant de 225 € | <input type="checkbox"/> Timbres fiscaux d’un montant de 225 € |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|

NB : les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète assermenté auprès d’une cour d’appel.